

Répondre aux besoins juridiques immédiats par l'intermédiaire du Bureau du Défenseur Public au Brésil: un cas exemplaire

Dans cet article, nous présenterons un cas qui s'est produit au Brésil dans lequel on a cherché à obtenir un accès immédiat et effectif aux droits et à la justice par l'intervention du Bureau du Défenseur Public. Le cas mentionné ci-dessus sera présenté sous la perspective d'études sur les « besoins juridiques ». La méthodologie utilisée a consisté en une recherche bibliographique sur des études connexes du point de vue des besoins juridiques dans la prestation de services d'aide judiciaire ainsi qu'en un compte rendu descriptif d'un cas réel spécifique, considéré comme exemplaire dans l'application de cette perspective. Les approches axées sur les « besoins juridiques » cherchent généralement à identifier les problèmes dits « justiciables » du point de vue de ceux qui leur font face (communément appelée perspective « du bas vers le haut »), plutôt que des professionnels et des institutions de la justice (d'une manière plus traditionnelle, également appelée perspective « du haut vers le bas »). Cette perspective centrée principalement sur les besoins juridiques effectifs des personnes bénéficiant des services d'aide juridique a été utilisée d'une manière qui semble avoir fait ses preuves dans le cas exemplaire qui sera rapporté dans cet article.

En 2013, la construction d'une nouvelle autoroute a commencé, reliant la ville de Rio de Janeiro à Petrópolis, une ville historique et touristique située dans une région montagneuse à 60 kilomètres de Rio. L'un des points forts de ce projet serait la construction d'un tunnel continu de 4,64 km de longueur. Les travaux auraient dû être terminés avant les Jeux Olympiques de 2016, mais ils ont été interrompus en 2015 et sont maintenant abandonnés. Le 7 novembre 2017, une grave catastrophe s'est produite en raison de cette situation exacte d'abandon de la construction de la route. En raison de l'inondation de l'intérieur du tunnel inachevé, à un moment donné, la voûte supérieure s'est rompue, provoquant l'enfoncement du sol et l'ouverture d'un énorme cratère dans la superficie, qui

a englouti une maison et entraîné l'interdiction de dizaines d'autres habitations situées dans les environs. Quatre-vingt-quinze familles se sont retrouvées sans abri.

Face à ce scénario, le Bureau du Défenseur Public – une institution de l'État brésilien constitutionnellement chargée de fournir une assistance judiciaire, non seulement dans les affaires pénales, mais aussi dans les affaires civiles, dans tout domaine nécessaire, judiciairement et extrajudiciairement, à ceux qui n'ont pas les moyens de payer un avocat – a rapidement pris des initiatives pour répondre aux besoins juridiques civils immédiats de toutes les personnes touchées par l'accident. En plus des besoins individuels (logement, nourriture et vêtements), il y avait aussi une importante demande collective : une école primaire publique, qui servait les enfants de la communauté, a dû également être fermée. Le lendemain de l'accident, le 8 novembre, les défenseurs publics ont rencontré des représentants de la Mairie, du Ministère Public Fédéral, de la société CONCERT (responsable de l'administration de la route), et des représentants des familles touchées par l'accident, afin d'identifier leurs besoins matériels découlant de la catastrophe et d'assurer, de manière amicale et consensuelle, des mesures adéquates immédiates pour répondre à ces besoins. L'objectif était d'éviter la judiciarisation du conflit, car l'introduction d'un procès et l'exécution des décisions rendues par le pouvoir judiciaire difficilement produiraient des résultats en temps utile.

Les initiatives du Bureau du Défenseur Public représentant les intérêts des victimes ont été couronnées de succès. Le même jour (dans les 24 heures suivant l'accident), un accord a été signé dans lequel la société CONCERT, même sans être juridiquement responsable de l'accident (qui, selon elle, dépendrait de l'utilisation de connaissances techniques complexes pour exclure la possibilité d'une catastrophe naturelle et démontrer la res-

ponsabilité de la société). La société s'est engagée à fournir toute l'aide matérielle et financière immédiate aux victimes. Grâce à cet accord, le 8 novembre, chaque famille a reçu un montant suffisant pour les coûts du loyer — avec l'engagement que ce montant continuerait à être payé mensuellement jusqu'à la fin de la situation de rue — tandis que certaines familles ont choisi de séjourner dans des hôtels avec les dépenses quotidiennes supportées par l'entreprise. Toutes les familles ont reçu, le même jour, un paquet de base de nourriture et un kit de produits d'hygiène. L'entreprise s'est également engagée à fournir des meubles et des appareils électroménagers pour les nouveaux logements à louer.

L'accord portait même sur la situation des animaux domestiques de ces familles : ils étaient envoyés dans des refuges privés, avec paiement de forfaits journaliers financés par l'entreprise. La société s'est également engagée à louer un bâtiment pour le « fonctionnement provisoire » de l'école primaire communautaire et a acheté tout le mobilier et les matériels scolaires nécessaires. Elle a également pris en charge le transport des étudiants de leur nouveau lieu de résidence vers le nouveau lieu d'installation de l'école. Toutes ces obligations ont été remplies en une semaine seulement après l'accident, ce qui a permis aux élèves de retourner en classe régulièrement.

Ce cas exemplaire et réel démontre, en pratique, l'aptitude d'un service public d'assistance juridique de l'État, que ce soit dans le modèle de l'avocat salarié ou du Bureau du Défenseur Public, à apporter une réponse efficace et urgente — si nécessaire — aux besoins juridiques de nature civile, en garantissant un accès complet à la justice.

MOTS CLÉS: *Études sur les besoins juridiques; Répondre aux besoins juridiques immédiats; Bureau du Défenseur Public; Assistance juridique gratuite et accès à la justice.*